

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

7951

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

LAMRABET AHMED

Nom & Prénom :

01/04/1966

Date de naissance :

Adresse : ANDALOUS I RUE 3 N° 54 CASABLANCA

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

30/06/1991

Nom et prénom du malade :

LAMRABET YASLINE

Age : 08 ans!

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection à Voir

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/7/2015



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
LUNETTE D'AVIE Makarem EOKNEAINE Ophtalmologue Korea 15 - BP 115 - Casablanca Refus 280281	07/07/2021				1400,-

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE
(Maladies et Chirurgie des yeux)
Ancien interne de CRETTEIL: ANGIO-LASER
du C.N.O des XV-XX ophtalmo-pédiatrie
de la fondation Rothschild-département
d'Oculo-plastie
Ancien Médecin de la Banque Francaise des Yeux

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية باريس

داخلي سابق ببريطانيا و بالمركز الفرنسي للعيون

15-20 و بمؤسسة جراحة العيون

روتشيل بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبير تصريح البصر باللزيك

30/06/2021

m. LAMRABET XASMINE

$\left\{ \begin{array}{l} \text{R} = +5,75 (-0,5 - 20) \\ \text{L} = +6,5 (-0,5 - 170) \end{array} \right.$

مختبرات الحياة
LUNETTES LA VIE
Mohamed CHAHBI
Opticien Optométriste
Casablanca
Sauk Kora 80000 Casablanca
TEL: 0522 80 02 81

DR. CHAHBI Mohammed
Ophtalmologiste
Panoramique, California,
544, boulevard
Ottawa, Casablanca
Télé: 0522 80 02 81
Fax: 0522 80 02 81
Mobile: 0522 80 02 81

نظارات الحياة LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca
Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 001424

سوق القرية بلوك اف رقم 116
البيضاء

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 07/07/2021

M. LAMRAZET Yasmine Doit

Docteur Mohamed chahbi

Nomenclature N° 408

OD : cyl sph +5,75 (-0,50 à 20°) 460,00
OG : cyl sph +6,12 (-0,50 à 170°) 460,00

VP OD : cyl sph /
OG : cyl sph /

Verres : Organique Tranchant

Montures : optique 017 600,00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Miller Quatre cent et 1460,00

نظارات الحياة
LUNETTES DE LA VIE
M. MAMOUNE BOKNEZZINE
Opticien - Optometriste
Souk Koria Blok (EF) N°115 - Casablanca
Tél. : 0522 80 02 81

OG